

Préavis 01-16 Budget 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié dans le cadre de l'ARAS, la commission de gestion composée de :

Alice Durnat Levi – Municipale de Prangins
Monya Jaccard – Municipale de Burtigny
Elvira Rölli – Municipale de Arzier – Le Muids
Vincent Hacker – Municipal de Nyon
Philippe Menoud – Municipal de Coinsins

s'est réunie dans les locaux de l'ARAS le vendredi 14 octobre afin de se prononcer sur le préavis susmentionné.

Nous remercions M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS, et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil et disponibilité.

Nous remercions et félicitons le CODIR pour la présentation de ce budget riche en explications. Nous vous présentons ci-après les questions soulevées par notre commission :

Compte 710.3011.00 et 710.3040.00

Cette augmentation est justifiée par une augmentation du nombre de dossiers + 6 – 7 %.

Il a fallu renforcer le personnel pour traiter ce surplus de travail.

La dotation de la direction n'avait jamais été adaptée en 5 ans.

Nous vous renvoyons simplement aux commentaires y relatifs.

Compte 710.3161.00

Loyer des nouveaux locaux au 6^{ème} étage.

Compte 710.3141.00

Baisse sur l'entretien des immeubles basés sur 2 sites au lieu de 4 (plus que Gland et Nyon).

Compte 710.3181.00

Ces frais de port concernent l'envoi en masse pour les changements d'assurance maladie. L'envoi de formulaires d'informations ponctuelles, par exemple les questionnaires mensuels RI, a été supprimé.

Compte 710.3185.00

Honoraires fiduciaire, subventionnés par le canton (qu'on retrouve dans la subvention SPAS).

Compte 710.3185.01

Ce montant prévu au budget n'est pas forcément utilisé. Il serait attribué à la formation des cadres pour la technique d'évaluation du personnel, ou encore pour l'analyse du système salarial qui doit être révisé afin d'analyser si les classes sont pertinentes et si on est toujours compétitif. L'ARAS a sa propre politique salariale basée sur un ancien répertoire des classes de l'Etat.

Compte 711.3011.00

Voir explication de l'annexe au compte 711.

Compte 711.3160.00

Comme expliqué dans l'annexe au compte 711, cela concerne l'annuaire social sur internet "La puce à l'oreille".

Compte 712.3655.10

Subventions diverses détaillées dans le préavis. Le CODIR n'a pas eu le temps de recevoir les différentes associations selon la procédure habituelle. Ces subventions ne seront octroyées que sur une année.

Compte 720

En tant que nouveaux dans cette commission, nous avons demandé quelques explications sur l'AAS. Elle ne compte plus que deux agences à Nyon et Gland. Sa mission est l'information sur toute demande qui sera adressée à la caisse de compensation. Les AAS ont cette mission depuis 2008.

Compte 720.3182.00

Certains frais de la centrale téléphonique étaient imputés à l'AAS au lieu du CSR. Maintenant un système nouveau donne les informations sur la bonne utilisation des lignes.

Compte 720.4361.00

Ligne prévue pour les prestations perte de gain.

Compte 720.4390.00

Le montant figurant aux comptes 2015 concernait l'indemnité du canton pour couvrir les frais PC familles prévue par l'ancien système.

Compte 720.4515.01

Depuis juillet 2016 l'agence de Nyon intègre un centre régional de décision PC familles, voir explications dans le préavis.

Conclusions

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges. Elle renoue sa confiance au CODIR et prie le Conseil Intercommunal d'accepter le Budget 2017 :

- Les montants portés en charge du compte 710 – "Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)", montants intégralement couverts par la subvention SPAS
- Les montants portés en charge du compte 711 – "Autorités et Administration de l'ARAS", avec une participation des Communes à raison de CHF 1.10/hab.
- Les montants portés en charge du compte 712 – "Subventions régionales versées par l'ARAS", avec une participation des Communes de CHF 1.60/hab.
- Les montants portés en charge du compte 720 – "Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales", avec une participation des Communes à raison de CHF 14.12/hab.

La commission composée de :

Alice Durnat Levi – Municipale de Prangins
Monya Jaccard – Municipale de Burtigny
Elvira Rölli – Municipale de Arzier – Le Muids
Vincent Hacker – Municipal de Nyon
Philippe Menoud – Municipale de Coinsins